

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-09-102-DAP

Nomenclature : 9.1.3

OBJET : DENOMINATION DU FUTUR CENTRE DE LOISIRS « CENTRE DE LOISIRS PIERRETTE FONTENAS »

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 28 septembre 2021
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 29/09/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPASSE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPASSE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration à	M. MABILLET
M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. LAPEBIE	procuration à	Mme DACHARRY

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle que les locaux du centre de loisirs André DUBOY sont très anciens et sont devenus inadaptés au regard de l'évolution des effectifs et des conditions d'accueil des enfants. C'est dans ce contexte que la commune s'est engagée dans le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs qui devra être en capacité de recevoir une centaine d'enfants pendant l'été et les vacances scolaires, et jusqu'à 150 enfants le mercredi.

L'implantation choisie se situe entre les écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret. Elle permet de mutualiser certains espaces et équipements entre le nouveau centre de loisirs et les deux écoles, comme le parking et les réfectoires. Par ailleurs, la proximité avec l'Ecolieu Lacoste offre également de belles perspectives de collaboration entre les deux structures.



Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant ainsi qu'à engager et signer les marchés de travaux attenants.

Pour mémoire, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue est menée par le cabinet d'architecte Équilibre, mandataire, accompagné d'un économiste, le cabinet GCI, un bureau d'étude structure, JBV Ingénierie, un bureau d'études fluides, Sarl Abec et un bureau d'études VRD Paysage, Landscape.

Aujourd'hui, les travaux de construction sont en cours et la livraison de l'établissement est attendue pour l'été 2022.

Aussi, il vous est proposé de dénommer à présent ce futur lieu d'accueil de nos enfants.

Le nom de Pierrette Fontenas, Maire honoraire de la commune et ancienne Présidente de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos, vous est soumis pour approbation.

Pierrette Fontenas (Maire de 1991 à 2004) entre dans l'équipe municipale d'André Maye en 1977, avant de devenir en 1989 sa première adjointe.

Très impliquée dans la vie municipale et associative, elle est élue Conseillère générale du canton de Saint-Martin-de-Seignanx en 1988 et première femme à siéger au Conseil général des Landes, responsabilité qu'elle assumera jusqu'en 2008.

En 1991, alors âgée de 46 ans, elle succède à Jean-André Maye. Pendant ses 13 années de mandat de Maire, elle marque la commune de sa personnalité et s'attache à réaliser des investissements importants pour développer les équipements communaux. La ville se dote ainsi, notamment, de l'école maternelle Robert Lasplacettes, de sa toute première crèche, de l'École de Musique, du Centre Social André Arlas et de son nouvel Hôtel de Ville.

De 1988 à 2000, elle préside l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos, les deux fonctions étant alors compatibles au regard de la législation, contrairement à aujourd'hui.

En 1993, suite à la création de la Communauté de communes du Seignanx, elle en devient présidente.

En 2004, elle annonce sa volonté de démissionner de ses fonctions de Maire. Elle reste jusqu'à ce jour très impliquée dans la vie associative de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29

Considérant la contribution précieuse et la très forte implication de Madame Pierrette Fontenas au développement de Tarnos au cours de ses mandats électifs, et plus particulièrement en faveur des droits des enfants et de leur épanouissement



DÉLIBÈRE

APPROUVE la dénomination proposée pour le futur centre de loisirs : « Centre de loisirs Pierrette Fontenas »

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr